

**RETRAITE :**

**LES SYNDICATS REPRÉSENTATIFS DES MÉDECINS LIBÉRAUX  
ÉLABORENT UNE DÉFENSE COMMUNE**

Les cinq syndicats représentatifs des médecins libéraux se sont réunis ce matin pour examiner l'impact du projet de réforme des retraites sur les médecins libéraux et celui du mode de recouvrement de leurs cotisations qui serait fait par l'URSSAF à la place de la CARMF. Ils ont convenu de défendre ensemble les positions suivantes :

- Les droits acquis doivent être respectés à l'euro près.
- Le rapport cotisations/prestations doit dans tous les cas être préservé afin de pouvoir maintenir le niveau de retraite actuel pour les générations à venir.
- Les réserves constituées dans le régime complémentaire par les surcotisations des médecins doivent être exclusivement consacrées à la sécurisation du niveau de leur retraite et rester aux médecins.
- Une éventuelle modification du circuit du recouvrement des cotisations ne doit pas précéder la mise en place de la réforme.
- Les frais de gestion de l'ensemble des circuits doivent être réduits pour ne pas impacter le produit financier de leurs cotisations.
- Les missions sociales de la CARMF doivent être maintenues au bénéfice de la solidarité intra professionnelle.
- Les médecins libéraux doivent obtenir la place qui leur est due dans la gouvernance du régime universel projeté.
- La réforme doit respecter les bases du contrat conventionnel qui comporte l'avantage social vieillesse (ASV).

Ensemble ils ont porté ces revendications auprès de la Direction de la sécurité sociale.

Les cinq syndicats veilleront à ce que la future réforme respecte ces exigences qu'ils défendront ensemble lors des prochaines rencontres avec le Haut Commissariat à la Réforme des Retraites.